

République française
DEPARTEMENT de L'ORNE
COMMUNE DE TOURNAI SUR DIVE

Séance du jeudi 20 mars 2025

Membres
en exercice : 9

Date de la convocation: 13/03/2025

Présents : 7

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Stéphane GUILLOUARD

Votants : 8

Secrétaire de séance :
Mickaël NOGRE

Présents : Pierre DEBIAIS, Stéphane GUILLOUARD, Mickaël NOGRE, Bertrand HERMELINE, Annick SIMAO, Dominique GIBOURDEL, Christophe DUPIRE

Présent non-votant:

Représentés: Xavier SCHNEIDER par Dominique GIBOURDEL

Excusés: Valérie GORIOT

Objet : indemnités annuelles des conseillers municipaux
DE_02_2025

Suite à la démission de Julien GUIBOT le 11 mars 2024 il convient de revoir la délibération sur les indemnités annuelles des conseillers municipaux calculées en fonction du pourcentage de l'indemnité de Monsieur le Maire non-utilisée.

Taux maximum: 25.5% : 991.80€

Taux voté: 23.8% soit 925.67€

Différence (991.80-925.67) : 66.13* 12 mois : 793.56€

793.56/6 conseillers : 132.26€

le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE de modifier le montant du versement : 132.26€

- PRECISE que ce montant n'a pas été versé en 2024 et qu'un rattrapage sera fait et que le versement pour 2025 aura lieu en décembre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

L'Adjoint au Maire
Stéphane GUILLOUARD



AGEDI
Dépôt Sous Préfecture d'Argentan
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 31/03/2025
061-216104901-20250320-DE_02_2025-DE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

